



VOTRE PROGRAMME

MAQUILLAGE PERMANENT DES YEUX

OBJECTIFS	Être capable de réaliser un maquillage permanent des yeux et savoir pigmenter la densification ciliaire, l'eye liner, l'ombrage
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	<i>Arrêté du 12 décembre 2008 – article r-1311-3 du code de la santé publique</i>
PUBLIC VISE	Toute personne souhaitant démarrer une nouvelle activité ou ajouter une prestation à son activité.
PRE-REQUIS	Avoir suivi la formation hygiène et salubrité. <i>Le diplôme d'esthétique n'est pas obligatoire</i>
DUREE	5 Jours soit 35 heures
PROFIL DES INTERVENANTS	Professionnels exerçant le maquillage permanent depuis plus de 5 ans à la méthode Pigmentsé et ayant suivi une formation-formateur
EVALUATION	Evaluation théorique sous forme de questionnaire à choix multiples et pratique pendant la mise en situation sur modèles avec contrôle des gestes
NOMBRE DE PARTICIPANTS	De 2 à 4 participants
DATE (SELON CALENDRIER)	Voir devis
LIEU	Centre de formation Pigmentsé, 5 avenue Lionel Terray, 69330 MEYZIEU
MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	Présentation théorique, démonstration par le formateur, mise en pratique sur supports silicones puis sur modèles. Vidéoprojecteur, matériel pédagogique, salle de mise en pratique, kit pédagogique
DOCUMENTS REMIS	Attestation de formation



VOTRE PROGRAMME

MAQUILLAGE PERMANENT DES YEUX

PROGRAMME DE FORMATION

DOMAINE A : CONNAITRE LA TECHNIQUE

Compétence 1 : Savoir redessiner et harmoniser les yeux

Compétence 2 : S'adapter aux différentes morphologies pour adapter le tracé

Compétence 3 : Connaître le matériel, les monoblocs utilisés et le consommable

Compétence 4 : Acquérir les fondamentaux de la méthode de piquage

Compétence 5 : Intégrer les techniques avec fluidité

DOMAINE B : SAVOIR PRATIQUER

Compétence 6 : Restituer la méthode sur support papier

Compétence 7 : Restituer la méthode sur supports silicones et plaques d'entraînement avec tous les outils

Compétence 8 : Maitriser les étapes du protocole de séance

Compétence 9 : Être capable de restituer les indications et les contre-indications

Compétence 10 : Mettre en lien les règles les d'hygiène et la pratique du maquillage permanent

Compétence 11 : Maitriser son positionnement, celui du client et pratiquer

DOMAINE C : INDISPENSABLE A L'ACTIVITE

Compétence 12 : Acquérir les bases de la colorimétrie pour l'appliquer à la compréhension des pigments

Compétence 13 : Connaître le coût de revient, le prix de la prestation

Compétence 14 : Maitriser les techniques de vente et la valorisation de la prestation

COUT DE FORMATION

2 300 € net de taxes*

*Non assujettis à la TVA article 261-4-4° du CGI



VOTRE PROGRAMME

MAQUILLAGE PERMANENT DES YEUX

JOUR 1

9h30 – 12h30

- Présentation du module de formation
- Introduction au maquillage permanent
 - SPECIALITE YEUX
- Présentation des outils
- Présentation du matériel, appareils
- Explication des monoblocs
- Contrôle des connaissances QCM

13h30 – 17h30

- Le dossier client, la fiche de consentement
- Savoir accueillir
- Cerner le besoin, les attentes
- Mise en situation entre les stagiaires
- Restitution du protocole de séance
- Contrôle des connaissances QCM

JOUR 2

9h30 – 12h30

- Comprendre la couleur
- Mise en forme du nuancier de pigments
- Comprendre la méthode de la densification
- Comprendre la méthode de l'eye liner
- Comprendre la méthode du dégradé
- Contrôle des connaissances QCM

13h30 – 17h30

- Mise en application de la méthode sur papier
- Mise en application de la méthode sur support inanimé et pigmentation des supports
- Mise en application de la méthode entre apprenants (simulation)
- Contrôle des connaissances QCM





VOTRE PROGRAMME

MAQUILLAGE PERMANENT DES YEUX

JOUR 3

9h30 – 12h30

- Mise en application de la méthode sur support inanimé et pigmentation des supports
- Nettoyage de l'espace de travail
- Préparation du plan pour accueil du client

13h30 – 17h30

- Mise en pratique par les apprenants*
- Accueil du client, définition du besoin
- Mise en pratique sur une densification
- Conseil post pigmentation
- Evacuation des déchets
- Nettoyage de l'espace de travail
- Point sur la mise en pratique
- Contrôle des connaissances QCM

JOUR 4

9h30 – 12h30

- Mise en pratique par les apprenants*
- Accueil du client, définition du besoin
- Mise en pratique sur un eye liner
- Conseil post pigmentation
- Evacuation des déchets
- Nettoyage de l'espace de travail
- Point sur la mise en pratique
- Contrôle des connaissances QCM

13h30 – 17h30

- Mise en pratique par les apprenants*
- Accueil du client, définition du besoin
- Mise en pratique sur un eye liner
- Conseil post pigmentation
- Evacuation des déchets
- Nettoyage de l'espace de travail
- Point sur la mise en pratique
- Contrôle des connaissances QCM



VOTRE PROGRAMME

MAQUILLAGE PERMANENT DES YEUX

JOUR 5

9h30 – 12h30

- Mise en pratique par les apprenants*
- Accueil du client, définition du besoin
- Mise en pratique sur un ombrage
- Conseil post pigmentation
- Evacuation des déchets
- Nettoyage de l'espace de travail
- Point sur la mise en pratique
- Contrôle des connaissances QCM

13h30 – 17h30

- Mise en pratique par les apprenants*
- Accueil du client, définition du besoin
- Mise en pratique sur un ombrage
- Conseil post pigmentation
- Evacuation des déchets
- Nettoyage de l'espace de travail
- Point sur la mise en pratique
- Contrôle des connaissances QCM
- Questionnaire de satisfaction
- Clôture de la formation

*La mise en pratique sur modèle peut se faire individuellement, en binôme ou en groupe.
En cas de non-présentation du modèle, la technique sera appliquée sur un support inanimé.*

